

1003

ABONNEMENTS.

Canada... \$3.00
Etats-Unis... 3.50
Canada... \$1.50
Etats-Unis... 1.75

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion par ligne... \$0.10
Chaque insertion suivante par ligne... 0.05
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

LE FRANC-PARLEUR
CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FEUILLETON DU "FRANC-PARLEUR."

LES EXTREMES.

(Suite.)
XXV

FOLIE ET SAGESSE.

Quand l'assiégeant est entré par la brèche, quand la place est rendue après une vaillante résistance, le vaincu dépose les armes, il se soumet aux conditions du vainqueur, et la paix est faite. C'est ainsi que Pornio, triomphant de toutes les résistances, s'était emparé du cœur d'Héva : il y régnait en souverain.
La jeune fiancée, tout à fait rétablie et florissante, demeurait encore dans la maison de santé ; mais les entretiens devenaient plus fréquents et plus intimes, en attendant le grand jour qui se préparait.

— Eh bien, osez-vous en douter ?
— Vous m'exousez, mon ami ; mais il me semble que mademoiselle a déjà jeté son...
— La femme doit obéissance à son mari, dit humblement Héva en l'interrompant.
— Rassurez-vous, ajouta le docteur en souriant, c'est une concession que ma nièce nous a faite pour son entrée en ménage, et tout le monde l'en remercie.
— Je me joins donc à tout le monde, dit Roland en jetant les yeux sur la belle chevelure de la jeune fille, — mais voici, je crois, d'autres félicitations qui vous arrivent.
En effet, une grande dame, au costume bizarre, se dirigeait, toutes voiles au vent, à travers les allées sinieuses, du côté de la société réunie dans le jardin. Cette dame entreprenante n'était autre que cette Mme de Saint-Sever que nous avons déjà vue se livrer successivement à tous les excès d'une simplicité ridicule et d'une élégance plus étrange encore.

— Eh bien, osez-vous en douter ?
— Vous m'exousez, mon ami ; mais il me semble que mademoiselle a déjà jeté son...
— La femme doit obéissance à son mari, dit humblement Héva en l'interrompant.
— Rassurez-vous, ajouta le docteur en souriant, c'est une concession que ma nièce nous a faite pour son entrée en ménage, et tout le monde l'en remercie.
— Je me joins donc à tout le monde, dit Roland en jetant les yeux sur la belle chevelure de la jeune fille, — mais voici, je crois, d'autres félicitations qui vous arrivent.
En effet, une grande dame, au costume bizarre, se dirigeait, toutes voiles au vent, à travers les allées sinieuses, du côté de la société réunie dans le jardin. Cette dame entreprenante n'était autre que cette Mme de Saint-Sever que nous avons déjà vue se livrer successivement à tous les excès d'une simplicité ridicule et d'une élégance plus étrange encore.

— Eh bien, osez-vous en douter ?
— Vous m'exousez, mon ami ; mais il me semble que mademoiselle a déjà jeté son...
— La femme doit obéissance à son mari, dit humblement Héva en l'interrompant.
— Rassurez-vous, ajouta le docteur en souriant, c'est une concession que ma nièce nous a faite pour son entrée en ménage, et tout le monde l'en remercie.
— Je me joins donc à tout le monde, dit Roland en jetant les yeux sur la belle chevelure de la jeune fille, — mais voici, je crois, d'autres félicitations qui vous arrivent.
En effet, une grande dame, au costume bizarre, se dirigeait, toutes voiles au vent, à travers les allées sinieuses, du côté de la société réunie dans le jardin. Cette dame entreprenante n'était autre que cette Mme de Saint-Sever que nous avons déjà vue se livrer successivement à tous les excès d'une simplicité ridicule et d'une élégance plus étrange encore.

— Eh bien, osez-vous en douter ?
— Vous m'exousez, mon ami ; mais il me semble que mademoiselle a déjà jeté son...
— La femme doit obéissance à son mari, dit humblement Héva en l'interrompant.
— Rassurez-vous, ajouta le docteur en souriant, c'est une concession que ma nièce nous a faite pour son entrée en ménage, et tout le monde l'en remercie.
— Je me joins donc à tout le monde, dit Roland en jetant les yeux sur la belle chevelure de la jeune fille, — mais voici, je crois, d'autres félicitations qui vous arrivent.
En effet, une grande dame, au costume bizarre, se dirigeait, toutes voiles au vent, à travers les allées sinieuses, du côté de la société réunie dans le jardin. Cette dame entreprenante n'était autre que cette Mme de Saint-Sever que nous avons déjà vue se livrer successivement à tous les excès d'une simplicité ridicule et d'une élégance plus étrange encore.

— Eh bien, osez-vous en douter ?
— Vous m'exousez, mon ami ; mais il me semble que mademoiselle a déjà jeté son...
— La femme doit obéissance à son mari, dit humblement Héva en l'interrompant.
— Rassurez-vous, ajouta le docteur en souriant, c'est une concession que ma nièce nous a faite pour son entrée en ménage, et tout le monde l'en remercie.
— Je me joins donc à tout le monde, dit Roland en jetant les yeux sur la belle chevelure de la jeune fille, — mais voici, je crois, d'autres félicitations qui vous arrivent.
En effet, une grande dame, au costume bizarre, se dirigeait, toutes voiles au vent, à travers les allées sinieuses, du côté de la société réunie dans le jardin. Cette dame entreprenante n'était autre que cette Mme de Saint-Sever que nous avons déjà vue se livrer successivement à tous les excès d'une simplicité ridicule et d'une élégance plus étrange encore.

LE FRANC-PARLEUR. Mardi, le 17 Octobre 1876.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec :

1°. Après le premier de novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé, sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2°. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

L'annonce ci-dessus est assez concise dans sa forme et assez explicite dans le fond, pour ne pas exiger de longs commentaires. Depuis longtemps la presse de cette Province éprouvait le besoin de s'unir et de s'entendre.

Le désir de se connaître les uns et les autres était déjà en soi une invitation pressante pour un grand nombre de journalistes, et l'intérêt commun en motivait la nécessité.

Partout ailleurs, en Europe, aux Etats-Unis, et même à Ontario, l'on avait vu surgir des associations de la Presse pour le plus grand bien du public et l'avantage réciproque des parties intéressées.

Quelques démarches isolées faites autrefois ici dans ce but, à des dates éloignées, étaient restées sans effet.

Quelques journaux s'étaient bien constitués, à la vérité, les porte-voix complaisants de ces suggestions, mais soit indifférence, apathie, manque d'entente ou jalousie, le mouvement n'avait pas eu de suite.

Les grands centres d'où d'habitude surgissent les projets importants, semblaient s'être tenus dans une prudente réserve qui n'était pas plus compromettante que profitable.

La grande presse s'était, chez la plupart de ses organes, renfermée dans un mutisme absolu qui pouvait passer à bon droit pour du dédain.

Ce qu'elle aurait pu et devait faire, mais ce qu'elle n'a pas fait, sa sœur cadette, la petite presse, a cherché à l'entreprendre. Grâce à l'énergie, à l'activité, et au zèle de quelques-uns de ses membres, ce projet de faire de la Presse de Québec une association solide durable et permanente a reçu enfin son accomplissement.

L'appel que lançait le Progrès de Sherbrooke à ses confrères a été entendu et compris, et dans la réunion qui eut lieu en cette ville au commencement de septembre dernier, l'on posa d'un commun accord les bases d'une société, que l'assemblée tenue au commencement du présent mois à Montréal, consolida d'une manière définitive et assurée.

Nous avons donc maintenant une association de la Presse dans la Province de Québec.

Tous les journaux de Montréal en font de droit partie, et, avant peu, nous aurons la satisfaction de compter dans nos rangs, tous les représentants des différents feuillets de la Province de Québec.

Si nous en jugeons par les débuts l'œuvre nous promet des résultats consolants. Tout en laissant à un chacun sa liberté de pensée, de parole et d'action, il n'en est pas moins vrai que le contact fréquent des journalistes entr'eux, établira inévitablement un lien de fraternité qui épargnera aux uns et aux autres les déboires de leur profession, les désagréments inévitables des luttes politiques, et bannira, espérons-le, les excès de langage et les écarts de plume, dont en ce pays on se gratifie avec un sang-ne qui fait douter de notre éducation et parfois de nos mœurs. A l'avenir l'on s'occupera un peu moins des hommes pour approfondir, et discuter les choses.

La Presse associée en se constituant comme corps distinct, n'obtiendrait-elle que ce résultat, qu'il faudrait alors applaudir de tout cœur à sa démarche.

Mais indépendamment du plaisir que procure une connaissance plus intime, et des heureux effets qu'elle produit, il est un autre but vers lequel tendent les efforts des journalistes de cette province.

En général la presse du pays est assez bien renseignée, et ne le cède à aucune autre sous le rapport de la rédaction.

Cependant nous devons avouer qu'au point de vue des informations, nouvelles, rapports financiers, etc, la presse anglaise de Québec est supérieure à la nôtre.

C'est un reproche souvent adressé, et s'il est mérité, à qui et à quoi doit-on en attribuer la raison d'être ? A deux causes signalées, que tout le monde connaît, mais que personne ne confesse.

La première, nous la trouvons dans l'apathie du public canadien-français qui, n'encourageant guère les journaux de sa langue, leur préfère assez souvent la feuille anglaise du soir, ou il y a toujours beaucoup pour la curiosité, mais trop peu pour le cœur.

La seconde s'explique par le fait que ceux de nos compatriotes qui lisent, cherchent pour la plupart depuis un temps immémorial à satisfaire cet appetit littéraire, sans que toutefois leur bourse en souffre. Ajoutons à cela le penchant irrésistible qui semble entraîner le commerce canadien à s'afficher dans les colonnes de la presse anglaise, et l'on s'expliquera notre infériorité relative, tout en lui assignant ses causes.

Certes ce ne sont pas les talents qui nous manquent; ce ne sont pas les écrivains qui nous font défaut. Mais nous vous le demandons, comment lutter avec avantage, entrer même en ligne de comparaison avec une presse étrangère, quand les éléments qui feraient notre force leur sont si généreusement prodigués à notre détriment ? On veut relever le niveau de notre presse, on désire la voir rivaliser avec sa concurrente, et pour tout encouragement, on lui offre des promesses, quand on ne lui prodigue pas des injures.

Il est une chose qui nous étonne, c'est de voir continuer à des hommes de talents et de courage, une carrière de sacrifices dont un public ingrat n'a pas l'air de comprendre la grandeur, encore moins la sublimité.

Si l'on savait les déboires qui accompagnent la profession de journaliste, si l'on connaissait ses travaux, ses veilles, ses luttes, ses combats intérieurs, on rougirait de ne pas savoir mieux apprécier les qualités de cœur et d'esprit.

On se fait ici une singulière idée du journaliste.

On croit que c'est un être privilégié qui n'a qu'à souhaiter pour réaliser, qu'à désirer pour obtenir.

Sous sa plume les articles doivent dit-on jaillir comme par enchantement. Editoriaux, compte-rendus, rapports, faits divers, reproduction, tous se suivent, s'enchaînent comme s'ils avaient été étiquetés à l'avance, et qu'il ne faudrait qu'y mettre la main pour les placer.

Nous ne chercherons pas à discuter ces prétentions aussi sottes que déplacées, nous croirions nous faire injure et blesser la susceptibilité des hommes intelligents qui nous comprennent.

Seulement nous dirons avec honte et regret que pareil état de choses ne se voit que dans la Province de Québec.

Partout ailleurs, le journaliste est estimé, considéré à sa juste valeur. En Europe, aux Etats-Unis, et même parmi nos concitoyens d'origine étrangère, on sait accorder au moins une compensation à ce qui nous est donné.

Chez nous c'est différent, on ne se lasse pas de recevoir, et si un de ces quatre matins il vous prend fantaisie d'aller demander ce qui n'est que le dixième de votre dû légitime, on vous rit au nez ou bien on vous injurie, on vous menace. C'est là le paiement ordinaire de l'heureux propriétaire d'un journal français.

Aussi, à ce régime ne fait-on guère d'économies, vivant au jour le jour, traînant une existence où l'on ne rencontre plus que les épines et les ronces du sentier.

Aux abonnés sont restées les roses; ils ont eu le temps de les effeuiller et d'en savourer les parfums.

Pour notre part, nous sommes bien décidé de mettre à exécution, dans toute sa rigueur et ses effets, l'arrêté de la Presse associée de la Province de Québec, et qui se lit en tête de cet article, dussions-nous pour en arriver là y laisser une partie de notre avoir.

Intimement convaincu que nous avons toujours tenu les promesses de notre programme; pénétré des devoirs importants, onéreux et difficiles de notre position, ayant surtout à cœur, parce que nous en avons le droit de rappeler à nos abonnés les promesses du passé et de dicter les conditions de l'avenir.

Si le Franc-Parleur a pu rendre des services par son indépendance, sa franchise et ses convictions, qu'on lui prouve sa reconnaissance non pas jusqu'ici par des approbations et des paroles d'encouragement, mais à l'aide de preuves tangibles et palpables.

Les souhaits de bonheur entourent d'ordinaire le berceau du nouveau né, mais quand l'enfant a laissé les langes qui nuisaient à son développement, quand il a grandi et commencé à marcher, il lui faut alors une main charitable qui aide à diriger ses pas et à raffermir sa marche. Au début de notre carrière nous nous sommes constitués les débiteurs reconnaissants de nos abonnés, qui accueillent si chaleureu-

sement notre entrée dans ce monde de misère.

Aujourd'hui les rôles sont changés, le débiteur est devenu créancier, et le créancier d'autrefois est le débiteur du moment.

Nous n'aurions jamais voulu intervertir les positions, et ce n'est pas nous qui certes nous plaindrions d'être forcé de payer en reconnaissance nos abonnés, quand ces derniers auront acquitté leur propre reconnaissance en argent.

Ce moyen terme peut faire des obligés et des heureux. Quant à nous, il nous serait d'un puissant secours pour mener à bonne fin une œuvre à laquelle nous avons sacrifié toutes nos facultés, notre énergie et notre patrimoine.

Quelque chose d'amusant.

M. Pitre Tremblay allait, il y a quelque temps, à Chicoutimi, dans le Saguenay, et là, lui qui n'aime pas le moins du monde à entendre retentir du haut de la chaire les vérités qui le condamnent, non plus que les brefs du Pape qui flétrissent son cher libéralisme, il prononçait ces mémorables paroles :

« Eh bien ! cette vérité pour laquelle nous avons combattu tous ensemble, la possession de nos libertés politiques, elle vous a été annoncée, dimanche dernier, par Notre Saint Père le Pape lui-même, par Mgr. l'Archevêque de Québec, dans la bulle et le mandement qui vous ont été lus. »

M. Tremblay s'est passé la fantaisie d'amuser le public ce printemps par des fanfaronnades d'un nouveau genre. Il annonçait au son de la trompette et du clairon qu'il en appelait à Rome des prétendus mauvais procédés à son égard de Mgr. l'Archevêque et de MM. les curés de Charlevoix. Il n'avait pas du tout envie de porter plainte à Rome, et, de fait, on assure qu'il n'a pas bougé. Il voulait uniquement éviter d'être convaincu devant Mgr. l'Archevêque d'avoir accusé à tort certains prêtres et par suite d'être condamné, ce qui lui aurait passablement nuï dans sa candidature d'élection et dans une nouvelle lutte électorale qu'il espérait soutenir. Depuis ce fameux et ridicule appel à Rome, M. Tremblay a déclaré une guerre ouverte aux curés de Charlevoix, et l'on sait partout comment il l'a conduite, secondé et aidé qu'il était par M. Langelier, professeur titulaire de l'Université-Laval.

Or, voilà que maintenant il porte le mépris de la vérité jusqu'à dire à de pauvres gens de la campagne, peu en état de contrôler la valeur de ses affirmations, que le Pape a répondu à ses plaintes; que le Pape les trouve fondées en raison et en justice; que le Pape veut que cette nouvelle soit annoncée dans toutes les églises du diocèse de Québec, et la preuve que le Pape donne gain de cause à M. Tremblay et approuve sa conduite politique, c'est qu'il gratifie l'Université-Laval d'une bulle d'érection canonique. Ainsi, en voilà encore un qui se niche sous cette bulle avec son libéralisme, et qui devient par là même comme rectu d'un caractère sacré.

Quelle audacieuse mauvaise foi ! Elle touche à l'insanité. Elle a son bon côté néanmoins, car elle démontre jusqu'à l'évidence que nos libéraux brûlent de passer pour bien vus à Rome. Ils tiennent beaucoup à cela, et y tenant comme ils y tiennent, ils avouent conséquemment qu'ils ne mériteraient rien autre chose qu'être honnis et répudiés à jamais, si Rome les notait mal. Et pourtant c'est fait depuis longtemps. Le Pape les a mal notés dans plusieurs brefs et ils auront beau se blottir sous la bulle pour esquiver la mauvaise note qui les poursuit, elle finira toujours par les atteindre. S'il est vrai que M. Tremblay ait porté plainte à Rome, espérons qu'elle lui répondra autrement que par la bulle d'érection canonique de l'Université-Laval, et espérons encore que si elle daigne répondre, ce brave homme sentira cette fois qu'il vaut mieux pour lui rester caché dans un petit fromage, fruit de ses zigzags politiques, que de se produire au grand jour.

En veine d'éloquence comme il se trouvait à Chicoutimi, M. Tremblay, rendant compte à ses auditeurs des singulières bontés que le Pape avait eues pour lui, ne pouvait se dispenser de mettre à leur place les prêtres et les curés qui ne l'aiment point au même degré qu'il se prétend chéri du Chef de l'Eglise. Il a donc ajouté que ses bons amis ne devaient les craindre d'être troublés dans les futures élections. D'après lui on s'est jusqu'ici mépris sur les vrais fomentateurs de querelles, les vrais perturbateurs de l'ordre, les vrais semeurs de mauvaises doctrines en temps d'élection; ce ne sont pas ceux que l'on croyait, c'est-à-dire Messieurs les libéraux avec leurs mensonges et leurs harangues révolutionnaires, mais bien MM. les curés avec leurs sermons dans lesquels ils osent rappeler les préceptes de l'Evangile et les enseignements du Souverain Pontife. « Or, les dits curés, continue M. Tremblay, ont le bec clos pour longtemps, si ce n'est pour toujours. Il est vrai que Jésus-Christ leur a enjoint de prêcher toute vérité sans

exception; mais M. Langelier et moi, d'accord avec les plus fortes têtes du parti libéral, nous avons jugé que ces Messieurs avaient trop vaste champ à parcourir, et en conséquence nous avons restreint leurs facultés.

« La vérité politique, s'il y en a une, ne sera plus prêchée par eux c'est nous qui la prêcherons, et nul autre que nous. De cette façon, rien ne nous gênera plus. Nous pourrions vous tondre, vous raser, vous écorcher vifs, vous gruger même, sans qu'on puisse y trouver à redire et par là nous empêcher de digérer en paix. Il est donc strictement défendu à MM. les curés de parler politique, en chaire et hors de la chaire, dans les visites pastorales, dans les visites aux malades, dans les visites des écoles, enfin dans aucun endroit quelconque. »

Pour sûr que M. Tremblay rêvait quand il tenait semblables mauvais propos; mais son rêve n'en laisse pas moins percer l'ardent désir qu'il a de réduire les prêtres catholiques à la condition des popes russes.

Je me permettrai ici de demander à M. Tremblay s'il est possible qu'une conversation soit utile, bonne, excellente même, lorsqu'elle roule sur des sujets politiques ou ayant trait à la politique. Il me répondra affirmativement sans aucun doute, car autrement il s'accuserait lui-même d'avoir tenu nombre de mauvaises conversations. Or, cela étant, je lui demanderais de nouveau comment il pourrait se faire qu'il fut défendu aux prêtres de parler politique dans le but d'instruire et d'éclairer ? En pareille matière, n'y aurait-il que les apôtres de l'erreur qui eussent le droit de parler et d'être entendus ? Impossible de le soutenir sans se mettre en guerre avec le bon sens le plus ordinaire.

Toute bonne conversation, toute conversation en particulier, qui roule sur de graves devoirs à remplir et qui apprend à bien remplir ces devoirs, est non seulement permise, mais de plus commandée par le grand Apôtre, par Dieu lui-même. Ce que Dieu commande, l'Eglise, qui n'est que la voix de Dieu retentissant au milieu de nous pour y faire régner la vérité et la justice, ne peut pas le défendre; le Pape et les Evêques, qui sont l'Eglise enseignante, ne peuvent pas le défendre non plus, et si, par impossible, ils le défendaient, ils feraient mentir Dieu dans ses promesses. Le mal seul est défendu; pour le bien, il a toute liberté de se produire.

D'où il faut conclure qu'en chaire et hors de la chaire, il n'est pas plus défendu aux prêtres de parler convenablement politique, qu'il ne leur est défendu de parler de la manière de bien élever les enfants, de boire et manger, de s'amuser et de se récréer, de faire et de rendre des visites, etc, pour la plus grande gloire de Dieu. Quand les actes politiques cesseront d'être des actes dont les hommes auront à rendre un compte rigoureux au Souverain Juge, les prêtres n'auront plus à s'en occuper dans la chaire ni hors de la chaire; en attendant que Dieu consente à ne point peser de tels actes dans les balances de sa justice, les pasteurs des âmes doivent en toute circonstance s'imposer le devoir de les rendre conformes à la loi divine, n'en déplaise à M. Tremblay et à ses nombreux partisans.

LUIGI.

Une lâche attaque.

Dans tous les genres d'affaires, de quelque nature et de quelque espèce qu'ils puissent être, il est indispensable pour l'avantage général qu'il existe une concurrence efficace afin d'empêcher les abus qu'engendrerait un monopole exclusif. La besogne des Assurances contre le Feu, sur la Vie, aussi bien que celle des Compagnies qui tendent à favoriser les intérêts Agricoles, ne saurait échapper à cette loi générale que motivent les circonstances et la protection des assurés.

Mais de ce qu'une concurrence légitime est admise comme nécessaire et profitable, il ne s'en suit pas que pour la rendre plus efficace au point de vue de ceux qui la créent il faille recourir à des moyens qui répudient l'honnêteté et la décence commune.

Chaque fois qu'un homme a jugé opportun une semblable ligne de conduite, le résultat a naturellement trompé son attente, et au lieu de recueillir les bénéfices que sa lâcheté lui faisait espérer, il n'a eu pour tout partage que le mépris ou ne peut mieux mérité du public.

Ces réflexions nous sont naturellement suggérées par l'annonce d'une attaque aussi basse que méprisable que vient de lancer derrière le paravent de l'anonyme un certain agent d'Assurance d'Arnprior contre la Compagnie Agricole du Canada et son Gérant-Général, M. E. H. Goff.

Chercher à mettre le public en garde contre une institution qui ne lui offre aucune garantie de stabilité, aucun caractère d'honnêteté, tant dans ses procédés que dans le personnel de son administration, est chose méritoire.

Mais essayer d'amoindrir l'influence d'une Compagnie parfaitement établie, of-

frant à ses assurés une sécurité parfaite et un rendement élevé à ses actionnaires, et ce à l'aide du mensonge et de la calomnie la plus honteuse, est à notre avis le comble de l'infamie.

Quand on accuse il faut prouver, et si le dénonciateur n'a pas, à l'appui de ses avancés ou de ses plaintes, les preuves qui peuvent les justifier, alors, d'un commun accord, il reçoit le titre de vil calomniateur.

De tout temps l'opinion publique a rendu un tel verdict, et en cette circonstance elle ne faillira pas à son devoir en infligeant à son auteur la triste réputation que méritent ses actes honteux.

La Presse de ce pays a déjà exprimé ses sentiments à l'endroit de ce misérable, et si jamais elle a rempli un devoir honorable c'est bien en cette circonstance.

La circulaire méprisable de l'agent d'Arnprior n'altérera en rien la confiance que le public repose en la Compagnie Agricole du Canada, pas plus qu'elle n'atteindra la haute réputation dont jouit à si juste titre son estimable Gérant-Général, M. E. H. Goff.

Tout au contraire, elle servira à relever si possible dans l'esprit de notre population une association qui puise sa force dans son intégrité irréprochable et dans les mérites reconnus de son habile administrateur.

En effet, la haine ne s'attaque jamais aux éléments qui lui ressemblent, elle porte de préférence ses coups sur l'honnêteté son ennemi, sur l'habileté et le talent ses antagonistes, et l'on peut dire que c'est là la récompense du bien et le châtiment du mal.

Nous traduisons du Journal du Commerce, du 13 courant, l'extrait suivant :

CETTE CIRCULAIRE D'ASSURANCE.

Au Rédacteur du Journal de Commerce, Cher Monsieur,

Permettez-moi, à l'aide des colonnes de votre journal, de faire connaître la personnalité de l'auteur de la circulaire vil et diffamatoire intitulée : « Faits étonnants » (Startling Facts), qui depuis quelque temps passé, a circulé dans ce pays, dans l'attente sans aucun doute, que les affaires d'une société rivale en bénéficieraient au détriment de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.

Son nom est James Bell, d'Arnprior. Il y représente actuellement la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne de Montréal; celle des Risques Isolés de Toronto et la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa.

C'est lui qui a rédigé la circulaire et l'a fait imprimer à Arnprior, quoique l'on prétende qu'elle soit sortie d'un atelier de la ville de Dundas.

Votre dévoué, etc., ASSURANCE.

Ottawa, 10 oct., 1876.

CONDUITE RÉPRÉHENSIBLE.

Un agent, demeurant à Arnprior, et qui y représente plusieurs Compagnies d'Assurance, d'après la lettre de notre correspondant à Ottawa et qui a paru dans ce numéro, s'est, depuis quelque temps, employé à faire circuler par milliers, au moyen de procédés ingénieux, une circulaire anonyme intitulée : « Faits étonnants », dans laquelle il attaquait la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, s'appliquant surtout à lancer une série de personnalités grossières à l'adresse de son Directeur général.

Il est difficile de trouver des paroles assez fortes pour caractériser une pareille conduite. Nous sommes assurés que les bureaux d'Assurance, aussi bien que les gens respectables, la traiteront avec un mépris mérité.

Nous ne pouvons comprendre quel avantage un homme qui possède une dose de sens commun ordinaire (et les agents d'assurance doivent généralement, on le suppose, en être doué, au moins, d'une certaine somme) peut espérer gagner par la publication d'une production aussi disgracieuse et aussi diffamatoire en cherchant à décrier celui qui, sous tous les rapports, a mérité le titre de gentilhomme et dont la carrière professionnelle sans reproche et si bien remplie, définit toutes ces lâches attaques.

Nous ne pouvons supposer que l'auteur de cette circulaire, en recourant à des personnalités aussi basses, puisse espérer voir sa position relevée aux yeux d'aucunes des compagnies respectables qu'il représente.

Si l'agent d'Arnprior, qui s'annonce comme syndic officiel et qui, actuellement, est le représentant de nos Compagnies d'assurance les plus respectables, espère, par la circulation de semblables produits littéraires, atteindre à la hauteur de son ambition, il avouera que ses visées ne portent pas haut.

On connaît l'arbre par ses fruits et nous avouons que nous sommes peu surpris en voyant qu'on a cherché à cacher le lieu où il a pris naissance et s'est développé, bien que nous supposions que la pittoresque petite ville de Dundas ne soit pas des plus reconquiescentes à l'agent d'Arnprior pour lui avoir donné l'honneur de compter

parmi ses habitants, un homme aussi peu soucieux de la décence commune, que l'auteur des faits étonnants. Le public appréciera à sa juste valeur l'impudence préméditée dont on a cherché à le rendre victime.

Il n'est peut-être pas de créature plus méprisable dans aucune société civilisée que celle qui cherche à calomnier son concurrent ou son rival en affaires.

Les hommes prudents savent cependant qu'une telle tactique ne réussit pas à la longue : on peut, par ce moyen, y gagner un avantage temporaire, mais à la fin le contre-coup s'en fait ressentir sur la personne qui l'a employée. Et nous pouvons assurer ici que si il existe quelques compagnies (malgré que nous refusions de croire qu'il y en ait une seule) qui encouragent ouvertement une conduite aussi diffamatoire que celle tenue en ce moment par l'agent d'Arnprior contre la Compagnie Agricole du Canada et son Gérant, qu'elles ne peuvent alors espérer en tirer aucun profit et encore moins se créer des amis utiles.

Il nous semble qu'il serait bien plus honorable pour les compagnies d'assurance en général de défendre plutôt que d'attaquer leurs rivales et en même temps, de prescrire à leurs agents de ne recourir qu'aux moyens honnêtes et légitimes pour augmenter les affaires des compagnies qu'ils représentent : mais on dirait qu'un certain nombre d'entre elles n'ont été créées que dans le but de s'attacher à la destruction de leurs voisines.

M. Goff, le Gérant de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, est connu depuis 15 ans par le public, comme se mêlant activement de ce genre d'affaires, et malgré que nous n'ayons pas eu le plaisir de faire sa connaissance personnelle depuis cet espace de temps, nous croyons pouvoir dire ici, sans crainte d'être contredit, que sous le rapport de l'activité, de la droiture d'intention et de l'esprit d'initiative, son caractère est en tout point irréprochable.

De Tout et Partout.

— M. Alexandre Choquet, géolier de St. Hyacinthe, nous écrit comme suit :

« J'ai lu avec étonnement dans votre journal du 13 octobre, que Magloire Blanchet, ainsi qu'un autre dénommé du nom de St. Germain, s'étaient évadés de la prison de St. Hyacinthe, mercredi soir. Je vois que vous avez été mal informé, car Magloire Blanchet est en prison et il n'en est pas sorti depuis qu'il est sous ma garde. c'est-à-dire depuis le 4 septembre 1876. Hugues Blanchet est le frère de Magloire Blanchet et il est un des principaux témoins. Voici les faits : Mercredi soir, vers 6 heures, Hugues Blanchet, ainsi que St. Germain, sont parvenus à ouvrir une porte de fer qui communique avec la cour pour le service de la prison, et de là ils ont réussi à escalader le mur d'enceinte et ils ont pris la clef des champs. Jeudi soir, vers 6 heures, Hugues Blanchet est venu se constituer prisonnier lui-même. St. Germain est encore libre, mais j'espère qu'il n'échappera pas aux poursuites de nos habiles détectives. »

« J'espère que vous me rendrez justice en rectifiant votre erreur et en publiant les détails que je vous envoie. — Minerve. »

— Vendredi soir à en lieu, à Québec, la séance publique donnée à l'occasion du concours d'éloquence ouvert par l'Institut Canadien de Québec.

Sa Grandeur Mgr. l'archevêque Taschereau, M. le Grand Vicair Cazeau, M. le Principal de l'Ecole Normale, MM. les abbés Sexton, Marois, Gosselin, Langis, etc., etc., l'hon. M. Garneau, l'hon. M. Malhiot, l'hon. M. Chauveau, M. H. Taschereau étaient présents.

On sait que le sujet offert au concours était Christophe Colomb.

Le prix a été décerné à M. Onézime Fortier, de St. Jean de l'Ile d'Orléans et la mention honorable accordée à M. Auguste Charbonneau, étudiant en droit de Montréal.

— Le montant nécessaire pour la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean n'est pas encore complété. Il reste encore une somme relativement minime à souscrire pour réaliser les \$100,000 requises.

Malgré le bon exemple donné par M. Renaud, M. Baudet, M. Caron et autres, on n'a pu obtenir jusqu'ici les \$5,000 demandés pour parfaire le capital qui permettrait à la compagnie d'exécuter les travaux de Québec à St. Raymond. Il reste une dizaine de mille piastres à trouver. Mais les amis de l'entreprise ne se découragent pas, ils veulent éprouver tous les moyens pour atteindre le but tant désiré.

Ils ont donc résolu de faire un appel général aux petits capitalistes comme aux grands, afin que tout le monde contribue à l'exécution de ce projet qui intéresse d'une manière vitale le commerce et l'industrie de la cité de Champlain. Ils recourent la plus petite souscription possible une piastre même, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à prélever l'argent nécessaire pour la reprise des travaux. Grâce à cet appel à toutes les ressources, ils ne peuvent

manquer d'atteindre le but qu'ils poursuivent sans se décourager depuis si longtemps au milieu de l'apathie inexplicable des populations de Québec et des comités environnants.

Hier, Sa Grandeur Mgr. Fabre, Evêque de Montréal, a conféré la prêtrise au Rév. Père Girard, de la Congrégation de Ste. Croix.

La conférence entre les Hons. MM. de Boucherville et Church d'une part et les Hons. MM. Mowat et Crooks de l'autre relativement au différend financier qui existe entre les deux provinces depuis l'établissement de la Confédération, s'est terminée vendredi à Ottawa. On croit que les difficultés qui ont empêchés jusqu'ici une attente sur le mode d'en venir à un arrangement, sont définitivement écartées. Les débats ont été conduits d'une manière franche et amicale des deux côtés. Les quatre ministres ont eu une entrevue avec le ministre des finances fédérales au sujet de plusieurs questions importantes qui n'ont pas encore été réglées entre la ci-devant Province du Canada et le gouvernement de la Puissance, et on dit que les explications qui ont été échangées à ce propos hâteront le règlement désiré.

On parle de nouveaux soulèvements en Algérie, qui seraient plus graves et plus étendus que jamais. Le général Chanzy a informé le gouvernement que des émissaires venant de l'extrême Orient, du fond de l'Inde, parcouraient les tribus, excitant partout le fanatisme des musulmans et leur prêchant la guerre sainte. L'appel des réservistes israélites a produit le plus déplorable effet sur les populations musulmanes. L'influence du système fatal de M. Crémieux, assimilant les juifs d'Algérie aux citoyens français, se fait toujours sentir. Cette émotion, unie à celle suscitée par les émissaires musulmans, fait redouter l'explosion d'une nouvelle insurrection.

HUITRES.—M. Fournier, qui a le soin d'approvisionner d'huitres, tous les automnes de bonne heure, les gourmets de Montréal n'est pas resté en arrière cette année. Il reçoit cette année par l'Intercolonial, et a actuellement de superbes malpèques et autres, pêché seulement trois jours avant leur arrivée ici. M. Fournier se tient constamment au quai de la Cie. du Richelieu, dont il est un des plus anciens employés.

AVIS.

Avis est donné que Dame Marie Marguerite Labelle, du Village St. Jean Baptiste, dans le district de Montréal, au vingt neuvième jour de Septembre 1878, à la Cour Supérieure, à Montréal, pour séparation de biens son mari Dolphis Adolphe Bouchelle, peintre du m. me lieu.

GRAND BAZAR.

Les Dames Patronnesses de la Salle d'Amie St. Vincent-de-Paul, rue Vétérinaire, continueront leur bazar tout le samedi prochain. Elles espèrent que les amis des pauvres viendront en grand nombre encourager l'œuvre de bienfaisance à laquelle elles se dévouent.

Banque St. Jean-Baptiste.

Les actionnaires de la Banque sont notifiés que le premier versement de dix cent sur le fonds souscrit de la Banque a été déclaré et devra se payer au Bureau de la Banque, No. 218 rue Notre-Dame de ce jour au SEIZIÈME OCTOBRE prochain.

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal. Dame VICTORIA ROBERT, épouse commune en biens de JOSEPH BREUT, cultivateur, de la paroisse de St. Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, d'abord autorisée à ester en justice.

ANNONCES.



PROVINCE DE QUÉBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou d'arrêter des limites, ou de faire toute chose qui aurait pour effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHIER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 1er Septembre 1878.



AVIS.

Assemblée Législative, Québec, 2 Octobre, 1878.

Il est donné avis que, conformément à l'art. 50, règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 21 Novembre prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 15 p. s.—81

CANADA: Province de Québec, District de Montréal. Dame MATHILDE LIPPÉ, de la Cité et du District de Montréal, épouse de NARCISSE RACETTE, entrepreneur, du m. me lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes.

Le dit NARCISSE RACETTE, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le cinquième jour de Septembre courant.

BOURGOIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 12 Septembre, 1878.

Province de Québec, District de Montréal. ANIS PUBLIC est par le présent donné que Michael Hughes, de la Côte St. Michel, Fermier, et Dame Catherine Hughes du m. me lieu, épouse séparée quant aux biens de William Crosbie, de la Côte St. Catherine, dans le district de Montréal, Fermier, et le dit William Crosbie pour autoriser sa dite épouse en tant que besoin, en leurs qualités d'héritiers présomptifs de John Hughes de ce m. me lieu, de la Côte St. Michel, maintenant absent de la Province de Québec, feront application à la Cour Supérieure siégeant dans la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, vendredi, le dix-septième jour de Novembre prochain, à onze heures de l'après-midi, pour être avisés en possession des biens meubles et immeubles du dit John Hughes, et toutes les personnes qui peuvent avoir des droits à exercer contre a succession ou sur les biens du dit John Hughes, sont par le présent notifiées de présenter leurs réclamations devant le dit Tribunal, le jour et l'heure ci-dessus mentionnés.

Le dit PIERRE ARBEU, son époux, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 15 août 1878.

KERR & CARTER, Procureurs des Requérants. 75

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal. Dame PHILOMÈNE FAVREAU, de la paroisse de Longueuil, district susdit, épouse de ANTOINE BENARD, fils, charretier, du m. me lieu, d'abord autorisée à ester en justice.

Le dit ANTOINE BENARD, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur.

MONTRÉAL, 7 Juillet 1878. PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse.

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal. Dame MARIE RACETTE, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de ISIDORE FORGET dit DÉPATI, Commerciant et Entrepreneur, du m. me lieu, d'abord autorisée à ester en justice.

Le dit ISIDORE FORGET dit DÉPATI, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le seizième jour d'août courant.

MONTRÉAL, 16 août 1878. BOURGOIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse.

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal. Dame SOPHIE DOROTHÉE BRUNEAU, de la paroisse de Saint-Bruno, dans le district de Montréal, épouse de TANCÈRE BOUCHER de JIROBOIS, écuier, docteur en médecine, du m. me lieu, d'abord autorisée à ester en justice.

Le dit TANCÈRE BOUCHER de JIROBOIS, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier septembre courant.

LACOSTE & GIOVENSKI, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 1er Septembre 1878.

ANNONCES.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES POUR LA REPRISE DES COURS ÉLÉMENTAIRES. PREMIÈRE MISE EN VENTE DES INTÉRESSANTS LIVRES DE LECTURE DE M. A. N. MONTPETIT.

Adoptée par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874. Soit Série approuvée par le conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les évêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES seront mis en vente dans le courant de l'année 1878.

NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50.

NOUVEAU TRAITE ÉLÉMENTAIRE D'ARITHÉTIQUE A L'USAGE DES ÉCOLES—Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellet, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE, CE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'île du Prince-Édouard, l'Irlande et une partie des États-Unis, TEXTE EN FRANÇAIS, format 26 par 28 pouces, coloriée, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABREGE DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé La Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$4.00.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonnée, la doz. \$1.20.

En vente chez J. B. ROLLAND & FILS, Éditeurs-Propriétaires. Et chez les Libraires et les principaux marchands.

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal. Dame ONSIME HUTEAU, épouse commune en biens de Pierre Arbeu, cultivateur, de la paroisse de St. Joseph de Chambly, dit district, d'abord autorisée à ester en justice.

Le dit PIERRE ARBEU, son époux, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 15 août 1878.

LIGNE DIRECTE entre BOSTON ET MONTRÉAL. Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ, COMMENCANT LE 29 MAI 1878.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 8 1/2 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 9 1/2 hrs. p.m.

TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2 1/2 hrs. p.m.

EXPRESS DE NUIT de Montréal à 3.00 hrs. p.m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Hingham; aussi pour New York via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m., et à New-York via Troy à 7.00 hrs. p.m., et via Springfield, et via Troy, à 4.00 p.m., arrivant à New-York à 8.45 hrs. a.m.

Les chars dorénavant sont attachés au train express de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des chars dorénavant de Wagner entre St. Albans et New York via Troy.

Des chars salons de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.

Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 138, Rue St. Jacques.

J. W. BOBART, Surint. Genl. 27 Mai 1878.

O. DEBLOIS

FABRICANT DE Dalles, Dalleaux, CORNICHES EN TOLÉ GALVANISÉE, COUVERTURES EN ARDOISE, et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz et Fournaises.

Bureau: 230 Rue St. Laurent, Atelier: 270 1/2 Rue St. Charles Borromée

Montréal, 19 Mai 1878.

MÉDECINES.

Témoignage Medical EN FAVEUR DU VIN de QUININE DE DEVINS & BOLTON



Avant soumis notre Vin de Quinine aux médecins renommés, qui l'ont examiné avec soin, l'ont prescrit et maintenu nous font l'honneur de nous pr. leur nom approuvant et recommandant fortement nos Vin de Quinine dans tous les cas où ce Tonique peut être employé.

- Dr. Trudel "Pelletier" "Rottot" "Painchaud" "Ricard" "Robillard" "Lepron" "Coderre" "Major" "Kollmyer" "Brousseau" "J. W. Moutt" "Perigo" "Alloway" "Baudry" "L.A.E. Desjardins" "Thompson" "Duhamel" "Turgeon" "Jennais" "Plante" "Webb" "Desmarceau"

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton doit être administré aux enfants débiles, aux dames qui souffrent de douleurs, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie; dans les cas d'indigestions, de faiblesse générale, de l'appétit, de maux de nerfs, de fièvre intermittente, etc., etc.

DIRECTIONS.—Un demi verre à un verre à vin deux ou trois fois par jour avant les repas.

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton est mis en bouteille d'une chopine et d'une pinte, et est à vendre chez tous les principaux marchands de la ville, et vendu en gros chez

J. Andon & Cie.; John Elliott; Villeneuve & Lacombe; A. Gagnon; St. Laurent, Cadotte & Cie.; Guicher & Tesson; J. H. Simple; John Hachette & Co.; Lohme & Robitaille; A. Prévost & Cie.; J. Smith & Co.; Dufresne & Mongeau, Montréal.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS! Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore communs

LES PASTILLES À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

ON N'AURA PLUS DE CHEVEUX GRIS.



RENOVATEUR PARISIEN DE LUBIN Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente Préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gêne pas le peigne ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins chère que tout autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes bouteilles de 60 cts., ou six bouteilles pour \$2.50. Entrepôt Général, à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice. Et chez Lyman, Clark & Co., Kerry, Watson & Co., Campbell & Co., W. & D. Yulle, H. R. Gray, P.ault & Cie., et B. E. McGale, Montréal.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Source de l'État.—Applications en médecine: GRAVÈLES.—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales, calculs biliaires, etc.

HYPERTROPHIE.—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

GOUTTE.—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie, etc.

Administration de la Compagnie concessionnaire: PARIS, 11, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la capsule.

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos agents Agente pour la vente des Eaux de Vichy en Canada, le public peut donc être assuré qu'on n'aura lieu de fournir constamment les véritables et les seuls sources de Vichy à \$3.00 la douzaine.

Coup d'œil sur le Libéralisme Européen ET SUR LE Libéralisme Canadien A vendre ici.

ORNEMENTS D'ÉGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE D'Ornements d'Eglises!

270 Broderie et Chasublerie Bronze et Orfèverie pour Eglises

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX Pour la Maison PROC. ROBERT & FILS FRANCE POUR LA Statuaire Religieuse Chemins-Croix, etc. AGENTS GÉNÉRAUX Pour les Célébres HARMONIUMS-ORGUES POUR Eglises et Salons De la Fabrique Horace Waters & Fils.



COUTU & LANCTOT Constamment en Magasin VIN DE MESSIE, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Flottants de toutes sortes, Cierges, Bougies, Encens, Mérimos à Soutane, Coiffures, laine ou soie, Barettes, etc.

Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.

Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Ceintures blanches ou vertes pour Ecoles, Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Rare Avantage! Rare Avantage!! Venant d'être reçu d'Europe deux Fonds de Magasin S'élevant à au-delà de 250,000 francs, qui consiste en un assortiment d'ORNEMENTS et BRONZES D'ÉGLISES, le tout pour être vendu au prix des Manufactures d'Europe; que les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses s'empressent de monter leurs Eglises et Chapelles.

Le tout est garanti en bon ordre et condition et de première qualité.

COUTU & LANCTOT, 270, Rue Notre-Dame, Montreal

20 Juillet 1878.



La POUDE DE LUGO aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possède des vertus et qualités reconnues par plusieurs des principaux médecins de la Puissance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants.—Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

Vin de Quinine de Campbell.

En faisant usage de ce "TONIQUE CORDIAL" les personnes malades ou malheureuses, deviennent, (comme il l'est prouvé chaque jour) forte en bonne santé et heureuse.

Pour une pinte on peut se procurer une bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Cie, Medical Hall, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puissance.

19 Février 1878.

FORMATION DE SOCIÉTÉ Conditions d'Admission L'Institut National des Beaux-Arts, Science, Arts et Métiers et Industrie. 75, Rue St Jacques.

EXTRAITS DES RÈGLEMENTS. Pour être admis aux cours de l'Institut National des Beaux-Arts, etc., soit le soir, soit le jour, tout aspirant est tenu de se faire présenter au Principal de l'établissement par ses parents, ou, à défaut, par un professeur, ou bien de présenter un certificat par écrit, (à moins que le sujet ne soit le propre fils ou le frère d'un des professeurs ou d'un des professeurs adjoints.)

Quant à l'admission au nombre exceptionnel et restreint d'élèves destinés à suivre les cours de la semaine de la sculpture, il n'y aura lieu de faire aucune demande, mais les candidats devront préalablement faire un essai de quinze jours aux classes du soir et la docilité aux ordres qui leur seront donnés.

Il ne sera admis d'élève au-dessous de 15 ans qu'autant que ceux-ci voudront à un vrai talent naturel pour les branches qu'ils auront à cultiver l'assiduité aux cours et la docilité aux ordres qui leur seront donnés.

Les réceptions ont lieu chaque jour de 12 heures à 1 heure, et le soir de 7 à 10 heures.

Les réceptions ont lieu chaque jour de 12 heures à 1 heure, et le soir de 7 à 10 heures.

F. BENARD, BENOIT BASTIEN, VILLENEUVE, Montréal, 10 Mars

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

BUREAU PRINCIPAL.....OTTAWA

Président, L'Hon. JAMES SKEAD, | Secrétaire, JAMES BLACKBURN,

\$50,000 EN ARGENT COMPTANT sont déposées entre les mains du Gouvernement pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.

DIRECTEURS A MONTREAL:

JOHN S. HALL, Ecr., Maire, Riv. St. Pierre | A. PROUDFOOT, M. D., Occuliste, &c
L'ECHEVIN NELSON, H. A. NELSON & FILS. | HON. P. MITCHELL
J. ALD. OUMET, M. P. | L. BEAUBIEN, M. P.P.
N. GAGNON, Champlain.

Cette Compagnie n'assure pas de Risques plus hasardeux que les Propriétés de la Ferme et les Résidences Privées.

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET LA Foudre.

Les Propriétés rurales, les Résidences Privées, les Eglises, les Couvents et les Risques de semblable nature. Aussi leur contenu.

On ne donne pas d'assurance contre les Risques des Manufactures ou Etablissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des maisons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce que ses taux et les conditions de ses Polices sont bien plus libérales que ceux des Compagnies faisant des affaires générales.

Le public assureur remarquera que notre DEPOT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Débentures qui pourraient être d'une valeur douteuse.

Les taux de Primes et toutes informations requises seront données en s'adressant à

G. H. PATTERSON, Agent-General, 97, RUE S. JACQUES, Coin de la Place d'Armes.

Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur,

15 Mai.

aa-44

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

180, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Capital, - - - - \$1,000,000.

Elle Assure les Fermes et les Résidences Privées.

AVANTAGES OFFERTS:

La Compagnie est limitée par sa Charte et n'assure rien de plus hasardeux que les Résidences et les Propriétés des Cultivateurs.

Elle paie toutes pertes causées par la foudre, que l'incendie s'en suive ou non. Elle assure les bestiaux contre la mort par la foudre, soit dans les bâtiments ou sur les dépendances de l'assuré.

C'est une institution purement canadienne; ses affaires sont bornées à la Puissance du Canada, et elle est sous l'Administration d'hommes qui depuis de longues années se sont consacrés à cette branche importante d'assurances et connaissent parfaitement les besoins de la classe agricole.

OFFICIERS:

WM. ANGUS, Président.
A. DESJARDINS, M. P., Vice-Président.
EDWARD GOFF, Direc-Gérant et Sec.
J. H. SMITH, Inspecteur en-Chef.

Les personnes désirant s'assurer à cette Compagnie devront éviter avec soin de confier leurs affaires aux agents des Compagnies rivales, qui prétendent que la Compagnie qu'ils représentent est la meilleure. Nous avons entendu dire que souvent le public avait été victime de cette manœuvre déshonorable.

N.B.

21 Juillet 1876.

aa-50

"COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE."

(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL - - - - - \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PRÉSIDENT—ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M. P. P.

1er VICE-PRÉSIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr.

2nd VICE-PRÉSIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr.

SECRÉTAIRE—HENRY LEE, Ecr.

INSPECTEUR-EN-CHEF—CHS. D. HANSON, Ecr.

SOLLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS:

ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P.

WILLIAM ANGUS, Ecr.

EDWARD H. GOFF, Ecr.

DAVID SINCLAIR, Ecr.

JOHN McGAUVRAIN, Ecr., M. P. P.

RICHARD WHITE, Ecr.

ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P.

THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.)

E. H. TRUDEL, Ecr., M. D.

ALEX. SHANNON, Ecr.

THOMAS R. WOOD, (de la Compagnie d'Assurance Etna, Toronto.

ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont.

PETER McCALLUM, Ecr., Cobourg, Ont.

BANQUIERS:

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA

PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but patriotique en créant des Institutions Locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si nécessaires à son développement.

Jusqu'à présent presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à \$5,000,000), et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, et qui assurera \$2,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais on suppose qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouveau appel.

Le Secrétaire dont la Compagnie s'est assurée les services est un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans les compagnies américaines.

On recueille maintenant des souscriptions dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent commencer bientôt les affaires.

Les Livres d'Actions sont ouverts au Bureau du sousigné, No. 215, Rue St. JACQUES, où pourra obtenir toutes les Informations nécessaires.

EDWARD H. GOFF,

Administrateur pro-tem.

ORNEMENTS D'EGLISES—LOTTERIE, ETC.

MANUFACTURE FRANCAISE D'Ornements d'Eglises

220, Rue Notre-Dame, Montreal.

COULAZOU & BEULLAC

Dépôt de Statues et Vitreaux des Etablissements Artistiques de Bar-le-Duc (France), approuvés par Notre Saint Père le Pape Pie IX, bref du 5 Mai 1865.

ATELIER DE

Peinture et de Decoration Religieuse

DANS LES DEPENDANCES DE L'ETABLISSEMENT.

Succursales: Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montréal.

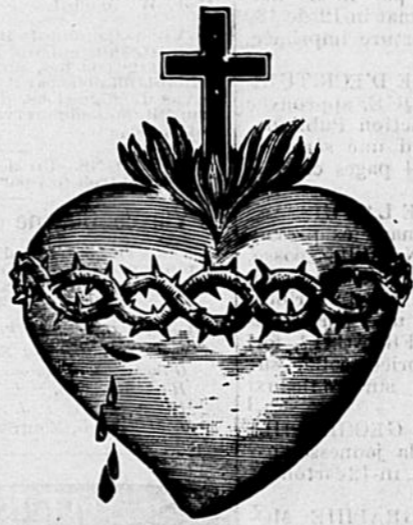
Médailles d'or 1ère classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'Eglise aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.

Pour les vitreaux et statues religieuses, grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions des beaux arts Paris et Bruxelles.

Grand prix d'honneur pour les vitreaux d'église, Rome 1870, 1er prix pour la statue religieuse Rome 1870.

Toutes les demandes doivent être adressées à M. R. BEULLAC, directeur de la Succursale de Montréal, 220, Rue Notre-Dame. Montréal, 23 juin 1876.

aa-54



Grande Loterie du Sacré-Cœur

Cette Loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P. R. A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, Ecr., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

Table listing lottery prizes: 1 Bourse en or de \$10,000.00, 1 do do 2,000.00, 1 do do 1,000.00, 1 do do 500.00, 5 do do 100.00, 25 do do 50.00, 500 lots à bâtir, valeur moyenne 500.00, 50 chausures, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or 24.00, 20 ciseaux, do do 20.00, 42 calices, do do 18.00, 8 miroirs, do do 6.00, 12 ostensoirs, do do 32.00, 12 paires de burettes do do 6.00, 12 gantures d'autel do do 30.00, 200 objets do do 3.00, 1000 do do do 2.00, 2000 do do do 1.00, 1 bénitier do do 4.00. Total \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'un loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, Ecr., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Prix du Billet: \$1.00

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant: F. X. COCHUE, No. 256 rue Notre-Dame, Montréal. jno-53

28 Juin 1876.

AUX RENTIERS!

Une personne respectable, ayant un petit capital à offrir et pour lequel on lui donnerait des sûretés, trouverait, dans une belle campagne, à vivre confortablement à la fortune du pot. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE

CE BUREAU: BLANCS de LICENCES

LA CAMPAGNE Blancs de Licence pour Auberge Blancs de Licence pour Epicer

A VENDRE!

AUX IMPRIMEURS et RELEURS MAGNIFIQUE MACHINE A COUPER LE PAPIER (A la main) De la célèbre Manufacture de Hoe.

Cette Machine, qui coûte \$80.00, est on parfait ordre, et n'est vendue que pour faire place à une machine marchant à la vapeur.

On peut la voir fonctionner à ce bureau, où elle est en vente.

En Vente à ce Bureau: MANDEMENT DE MGR. IGNAÇE BOURGET, disposé en tableau de manière à être conservé par les familles catholiques de ce diocèse.

FERRONNERIES

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

E. BELIVEAU

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet

D'HUILE, TEREBENTINE, PEINTURES, MASTIC, VERNIS, VITRES, ETC., ETC.

AUSSI

POeles de toutes sortes

TELS QUE

POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux fourneaux,

POELES DE CUISINE, à charbon et à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et j'assure à juste titre, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une améioration dérivative sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, do

LE PROTECTOR GLOBE STOVE

LE MAMMOTH HEATHER,

LE PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché,

LE NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché,

L'EXCELSIOR,

LE PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poèles de Cuisine et de Po les soufres, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITE,

d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour lotures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin,

No. 193 ET 195 RUE ST. PAUL MONTREAL

1er Novembre, 1873. aa-1er

POELES!

FERRONNERIES!!

FERBLANTERIES!!!

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER

MARCHAND DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

EN GROS ET EN DETAIL

No 254 RUE CRAIG

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses praticiens et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poèles de Cuisine et de passage, au nombre de quinze, se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie.

C'est le plus parfait que l'on connaisse.

M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne lui e rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES,

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES,

COUVELLERIES,

COUCHETTES EN FER, Etc., etc., etc.

Rendez visite à

L. J. A. SURVEYER,

No. 254 Rue Craig MONTREAL.

1er Novembre, 1873. aa-1

NARCISSE BEAUDRY

HORLOGER

ORFEVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST. LAMBERT,

MONTREAL

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enlucés, témoigne hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entreprend la réparation des ornements d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Tout article sortant de son atelier est garanti.

PUBLICATIONS.

"Le Franc-Parleur"

ETABLISSEMENT

D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS

THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES,

ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal:

Canada ... \$3.00 par année

(Payable d'avance)

Etats-Unis (en or) ... \$3.50

(Payable d'avance)

Par numéro, ... 3 centims.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centims par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces:

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centims; gratis pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centims par mot pour chaque insertion; 1 centime pour les nécrologues, et 2 centims la ligne pour la première insertion, et 2 centims la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont déduits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"

22, Rue St. Gabriel, Montréal,

On exécute à ce bureau les Impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que

PLACARDS,

FACTUMS,

LIVRES,

CIRCULAIRES,

CARTES DE VISITES,

etc., etc.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS:

Toute personne qui aimera à se procurer les

pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque)... \$2.50

Dialogue sur une Question Importante....

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre).....

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Joliette).....